

Vous pouvez connaître l'état d'avancement du suivi de votre dossier de permis de conduire

Par téléphone

Le centre d'appel de l'Agence Nationale des titres sécurisé am is en place un numéro de téléphone spécialement dédié :

Le 810 901 041

répond à vos questions

Sur le site de l'ANTS

Depuis le 3 mars 2014

Vous pouvez accéder au statut de votre dossier, dès l'instruction complète par la préfecture jusqu'à la remise de votre permis, en vous rendant sur le site de l'ANTS

<http://www.ants.gouv.fr/>

Comment procéder ?

- 1 - Cliquez sur l'onglet « Vos démarches », puis sur « Où en est votre permis de conduire ? »
- 2 - Tapez votre numéro de dossier (n° Neph)
- 3 - Vous accédez à une vision synthétique de l'avancement de votre dossier

Par SMS et/ou courriel

depuis le 18 mars 2014

En vous inscrivant sur <http://www.ants.gouv.fr>

- 1 - Cliquez sur l'onglet « Vos démarches », puis sur « Où en est votre permis de conduire ? »
- 2 - Tapez votre numéro de dossier (n° Neph)
- 3 - Vous accédez à une vision synthétique de l'avancement de votre dossier
- 4 - Indiquez votre numéro de téléphone et votre adresse mail en haut à droite

Vous pourrez ainsi être informé :

- 1 – de la disponibilité de votre permis de conduire en préfecture
- 2 – de la disponibilité de votre permis de conduire au bureau de poste
- 3 – de la destruction de votre permis de conduire après le dépassement du délai de 15 jours au bureau de poste

Dans le cas d'une alerte par courriel, une information vous sera envoyée également à l'expédition du permis

Attention : en cas de non récupération des permis de conduire dans un délai de six mois à compter de la date de leur disponibilité en préfecture, ceux-ci seront détruits.